DLP26-7-83414171

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

22 juillet 1983



PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F — Bulletin TOMATE : 40 F — VITI.VAR : 40 F à Régis. recettes DDA . CCP Marseille 9660 74 V

MOUCHE DE L'OLIVE

Les premières piqures ont été observées dans les zones les plus précoces du Var : TOULON (Six Fours), BELGENTIER : le seuil de 10 % d'olives piquées est atteint, mais aussi au LUC : 1 %.

Par contre, les vols sont faibles ailleurs et aucune piqure n'a été observée dans les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône.

En conséquence :

1/- Pour la production d'huile on peut commencer la protection dans le Var jusqu'à 150 m d'altitude si les olives ont atteint le diamètre minimum de réceptivité de 9 mm.

2/- Pour la production d'olives de conserve ainsi qu'il est dit dans notre Bulletin du 23 juin, il appartient à chaque oléïculteur de déterminer la nécessité d'intervenir en pratiquant le piégeage des mouches. Actuellement les vols sont suffisants pour qu'un premier traitement ait été fait dans la zone très précoce nommée ci-dessus.



P250

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant : P. Duffaud — CPPAP N° 478 AD